



Spécial bilan d'activités 2016

Ce numéro de Comm'Une que vous avez entre les mains est entièrement dédié au bilan d'activité de l'année 2016. Il est apparu judicieux de vous proposer un aperçu de nos actions au cours de l'année écoulée. Sachant en outre que les élus avaient demandé à toute l'équipe du centre de gestion, sous l'impulsion de son directeur, de relever un grand nombre de défis.

Attendu depuis plusieurs années, le transfert de la compétence « secrétariat de la commission de réforme et du comité médical » a ainsi été accompli au 1^{er} janvier 2016. Tâche importante, menée à bien, en remplissant deux objectifs ambitieux. Reprendre l'activité non seulement en maintenant la continuité du service, mais aussi en l'améliorant. Non seulement en servant à titre gracieux, comme il se devait, les collectivités affiliées, mais également en ouvrant le service aux collectivités non affiliées, dans un souci de mutualisation et moyennant naturellement l'engagement financier de ces dernières...

Déployer l'ensemble de nos prestations en période de contraintes financières paraissait pour notre établissement public une gageure certaine. Des domaines nouveaux ont toutefois été investis en drainant des financements très conséquents par le biais des conventions avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique et le Fonds National de Prévention.

Des applications informatiques importantes ont été mises en œuvre afin d'adapter notre administration à l'ère du numérique : gestion électronique des documents, plateforme de dématérialisation pour les cotisations, la paie à façon et l'annuaire des collectivités.

Un important chantier pour l'agrandissement du bâtiment abritant le siège a été réceptionné et le déménagement effectué dans les meilleures conditions. Les réunions de territoire ont été



é
d
i
t
o

plus nombreuses, l'organigramme aménagé, deux agents intégrés après des départs de fonctionnaires ayant fait jouer leur droit à mobilité, une charte graphique appliquée, la facturation des concours et la comptabilité analytique améliorées, les organisations syndicales hébergées conformément à leurs souhaits et en conformité avec l'évolution du droit.

Toutefois en 2016 demeurent deux ombres au tableau. Tout d'abord, la pénurie des médecins

de prévention (générale à l'échelle de l'Hexagone), aggravée par un accident de santé de notre médecin, aura préoccupé et mobilisé la direction. Ce n'est toutefois qu'en 2017 que ces démarches auront commencé à porter leurs fruits : recours à un médecin vacataire pour les urgences, assisté d'un infirmier et en juin arrivée d'un docteur à mi-temps.

L'autre difficulté vécue par les agents et les collectivités réside dans les avatars de la convention de participation pour la prévoyance, puisque l'assureur n'a pas hésité à aller jusqu'à la résiliation du contrat aux fins d'imposer ses conditions. Pour autant celles-ci restent encore bien plus intéressantes que les offres labélisées, ce qui nous a incités à poursuivre ce partenariat.

Pour terminer, quelques notes positives : la modification des conventions du service prévention dont la qualité n'a pas échappé aux décideurs locaux - leur nombre est passé de 226 à 275 ! -, le lancement du service de paie à façon ou encore la réflexion sur notre nouveau site internet qui devrait être opérationnel avant l'été.

Je suis en mesure d'affirmer dès lors que l'ensemble des agents du centre aura eu à cœur de remplir ses objectifs. Préalablement formalisés, ces derniers supposaient sans aucun doute de faire preuve de beaucoup d'audace et de ténacité.

La Présidente,
Reine bouvier

Renseignements statutaires et juridiques aux collectivités

Le service « Conseil Statutaire » accompagne les décideurs locaux dans leurs prises de décisions en matière de personnel. Il apporte également son appui dans la lecture et l'interprétation des règles statutaires auprès des collectivités et en interne, au sein de l'établissement (concours, organismes paritaires, instances médicales, paie à façon)

Le service a répondu à 2030 appels téléphoniques et rédigé 220 courriels en réponse aux questions croissantes (hausse notable de 15%). Il reçoit par ailleurs sur rendez-vous, les élus et/ou leur proche collaborateur pour des questions complexes notamment liées aux congés maladie, conseil de discipline, possibilités d'avancement, assistance à la rédaction d'arrêtés.

D'importantes réformes statutaires sont intervenues cette année. Elles ont toutes fait l'objet d'une analyse synthétique, présentées sur le site Internet et au cours des 6 réunions de territoires et publiée dans la revue Comm UNE. Ces réformes ont principalement concerné le régime indemnitaire (RIFSEEP), le PPCR (parcours professionnels carrières

et rémunérations), le télétravail, le transfert primes-points, la mise en place de commissions consultatives paritaires pour les agents contractuels.

Pour des questions autres que statutaires (raticide, plan d'alignement, contrat de concession, voirie, carrière, diffamation, commande publique...), le Centre de Gestion s'appuie sur un cabinet d'avocat sollicité 28 fois-

Chaque question nécessite des recherches multiples pour une réponse quasi incontestable juridiquement et ne peut dans ces conditions se traiter dans l'urgence renforçant le rôle du CDG comme tiers de confiance.

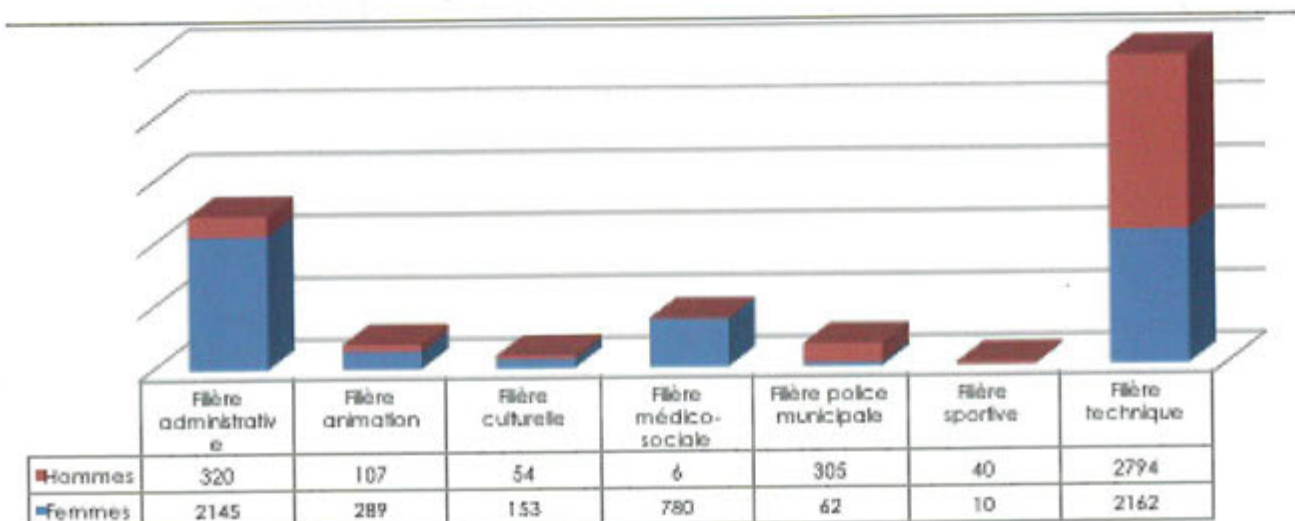
Service gestion des carrières

Le service Gestion des carrières gère au 31/12/2016, 344 collectivités et 146 établissements publics qui ont au moins un agent à temps non complet titulaires ou stagiaires. Ce qui totalise 9227 agents titulaires stagiaires. Le nombre d'arrêtés enregistrés par le service est de 10 501. L'ensemble de la carrière des agents, du stage à la retraite, se trouve dans le double du dossier des agents tenu à jour au CDG.

Nombre d'agents par sexe et par catégorie

HOMMES			FEMMES		
Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
159	319	3148	313	531	4757

Nombre d'agents par sexe et par filière



Les organismes paritaires

LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES :

Composées d'un nombre égal de représentants des collectivités locales et établissements publics et de représentants du personnel, les Commissions Administratives Paritaires émettent des avis sur des questions statutaires individuelles : refus de titularisation, révisions de notes, avancement d'échelon et de grade, etc...

CAP	Cat. A – 5 séances Nbre de dossiers	Cat. B – 5 séances Nbre de dossiers	Cat. C – 6 séances Nbre de dossiers	Nombre Total/ motif toutes CAP confondues
Motif de la saisine				
Refus de titularisation			3	3
Prorogations de stage			8	8
Positions statutaires (disponibilité, détachement...)	62	48	361	471
PI sans quotas Agent de maîtrise			19	19
Tableaux des promouvables	23 tableaux pour 23 agents	64 tableaux pour 71 agents	489 tableaux pour 875 agents	576 969
Révisions entretiens pro/notation	2	1	8	11
Nombre total de dossiers d'agents par CAP	87 pour 87 agents	113 pour 120 agents	888 pour 1274 agents	1088 dossiers 1481 agents

LE COMITE TECHNIQUE ET CHSCT :

Le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion est consulté par les collectivités et les établissements employant moins de 50 agents. 9 séances dont 3 au titre de l'article 30-1 du décret se sont tenues. Il émet des avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, sur les suppressions d'emplois ... Le secrétariat du CT-CHSCT est de plus en plus souvent sollicité en amont des séances pour conseiller les collectivités. Outre les demandes habituelles d'avis ont été abordées en séance du CT/CHSCT la publication du bilan social, faite le 8 septembre avec le constat d'une hausse notable du taux de réponse des collectivités et établissements à 66% soit 16% de hausse (299 collectivités et établissements publics locaux accompagnés par un agent, en contrat d'apprentissage au CDG).

383 avis pour le CT et 58 pour le CHSCT ont été émis en 2016 (total de 441) : suppressions d'emploi (augmentations d'heures de travail ou des avancements de grade pour l'essentiel) 31 taux de promotion, aménagement du temps de travail et CET critères entretiens d'évaluation, plans de formation, contrats d'apprentissage, primes et indemnités, RIFSEEP, Fusion, transferts de personnel, dissolution santé prévoyance, programmes pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire,

Le CHSCT est toujours aussi peu saisi sur les accidents de service, de trajet et maladies professionnelles : 2 en 2016 alors que ces déclarations sont obligatoires.

4 documents Uniques, 12 assistants de prévention, 24 demandes d'engagement de procédure DU, 2 « arbitrages » à Boucoiran et Robiac-Rochessadoule ; 16 avis sur la partie HS de règlements intérieurs.

Par ailleurs de façon nouvelle le CT/CHSCT a été saisi et a pu débattre sur divers sujets intéressant le CDG : la convention CDG/FNP, la nouvelle convention du SPRP, l'avenant à la convention de participation, la création du service de paie à façon, la prorogation du dispositif « Sauvadet », une motion 1% pour le CNFPT, l'avenant n°2 de la convention prévoyance, marquant à chaque étape une amélioration du dialogue social au sein de l'établissement.

LE CONSEIL DE DISCIPLINE :

Le conseil de discipline intercommunal est présidé par un magistrat de l'ordre administratif. Emanation des Commissions Administratives Paritaires A, B ou C selon la catégorie de l'agent déféré, il siège **en formation paritaire**.

Le conseil de discipline se prononce dans le délai de deux mois à compter du jour où il a été saisi par l'autorité territoriale. Ce délai est ramené à un mois lorsque l'autorité territoriale a pris un arrêté de suspension à l'encontre d'un agent. L'avis émis par le conseil de discipline est communiqué sans délai au fonctionnaire intéressé et à l'autorité territoriale. Les avis du conseil de discipline sont à verser au dossier individuel du fonctionnaire.

Les procès-verbaux ou extraits de procès-verbaux ne peuvent être communiqués à des tiers qui en feraient la demande, ni aux membres de la commission administrative paritaire de la catégorie de l'agent déféré.

En 2016, le conseil de discipline s'est réuni 14 reprises, année marquée par 4 demandes de révocation (sanction du 4ème groupe pour lesquelles 3 avis favorables ont été rendus) et 1 avis pour une mise à la retraite d'office, sanction du 4ème groupe.

L'objet des saisines a été très divers tout comme les avis formulés : Dissimulation de manquements (retards dans le paiement des factures) à sa hiérarchie entraînant une perte de confiance ; Attitudes déplacées à l'encontre de locataires ; Menaces de violence envers un élu ; Comportement négligeant envers les biens et le matériel, et d'une manière générale, désinvolture dans la réalisation des tâches confiées ; Absences et retards injustifiés récurrents ; Non-respect des consignes ; Absence à une reprise de poste ; Refus d'obéissance et langage irrespectueux ; Nombreux manquements aux devoirs d'un fonctionnaire, refus d'obéissance, non-respect du code de déontologie, usurpation de grade ; Nombreuses absences injustifiées ; Utilisation abusive d'un droit de retrait ; Contrôle positif au volant du véhicule de service pendant les heures de travail ; Déclaration de fausse identité et usurpation d'identité ; Vol d'argent dans les caisses des régies, retards et absences injustifiés récurrents.

Service d'affectation temporaire

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, permet aux Centres de Gestion de recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles. Ce service a été créé par délibération du 25 février 1988. Depuis le 1^{er} janvier 2006 le montant des frais de gestion s'élèvent à 35 euros par mois et par agent recruté. Ce service connaît des pics de recrutement

aux mois de juillet et août, qui s'expliquent aisément par le nécessaire remplacement du personnel titulaire durant les congés annuels. En 2015, le Centre de Gestion a établi 525 actes pour le recrutement, le renouvellement de contrat ou les modifications de temps de travail de 340 agents rémunérés pour le compte des collectivités, répartis de la manière suivante : 201 agents de catégorie C ; 4 agents de catégorie B ; 5 agents de catégorie A pour 50 collectivités.

Secrétariat des instances médicales

Depuis le 1^{er} janvier 2016, suite à un transfert de compétences, le secrétariat des instances médicales (Commission de Réforme et Comité Médical) pour l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics affiliés du département est confié au CDG. Cette mission a été ouverte à des non affiliés : Conseil Départemental, Conseil Régional, le SDIS, Mairie d'Alès et son CCAS et la Communauté d'Agglomération du Grand Alès, EID (Montpellier, démoustication). Ceci représente environ 18 000 agents et nécessite 22 comités médicaux pour 864 avis rendus. Le Comité Médical, est composé d'un médecin généraliste psychiatre, Docteur Charles MENARD et de 4 médecins généralistes : docteur Vanessa MENAGER, Docteur Thierry LABORDE, Docteur

Philippe PUJOLAS et Docteur Vincent PRANGERE, ce dernier étant le Président du Comité Médical.

La Commission de Réforme se compose quant à elle :

- d'un Président désigné par le Préfet : Mme isabelle ANDREUCETTI-PASTOR
- de 2 médecins généralistes : Docteur Vincent PRANGERE et Docteur Thierry LABORDE (suppléés en cas de besoin par les Docteurs MENAGER et PUJOLAS)
- de 2 représentants des administrations
- de 2 représentants du personnel selon la catégorie hiérarchique d'appartenance de l'agent dont le dossier est présenté.

11 séances se sont tenues, à raison d'une par mois, et 585 avis ont été émis.

Caisse Nationale de Retraite des agents des collectivités locales

C. N. R. A. C. L.

Créé en 1985, ce service propose gracieusement, depuis 2010, aux collectivités affiliées de se substituer à elles pour la transmission des données familiales (EIG) et de carrières (RIS) à la CNRACL. La reprise de ces données antérieures permet de suivre les données relatives à la création de droits à pension des agents et à partir de 55 ans d'évaluer leur pension.

De nouvelles missions, plus centrées sur l'information, l'accompagnement des collectivités, et la rencontre avec les agents sont dévolues au CDG.

2016 a été marquée par l'élargissement du départ en retraite au titre des carrières longues, au

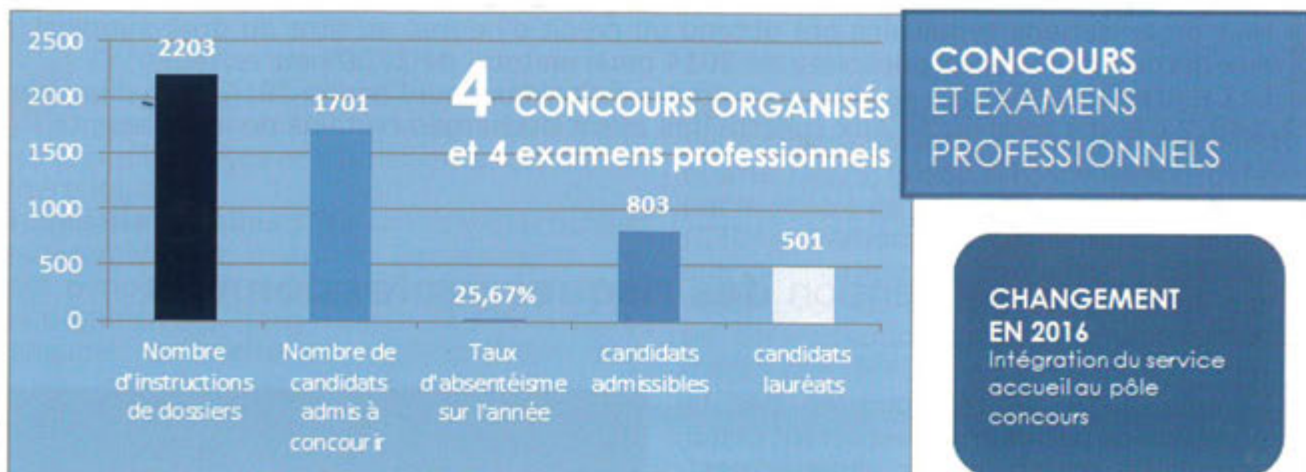
bénéfice des agents âgés de 60 ans.

Les agents du Centre de Gestion en charge du service ont accueilli 140 personnes. Le service a également évalué, par fax ou courrier, 117 départs d'agents, et transmis 557 documents (outre les actes de gestion) ou courriers à la CNRACL et aux collectivités.

500 dossiers ont été traités pour le compte de la CNRACL : **validation, rétablissement au régime général, pensions vieillesse (actifs, sédentaires, carrières longues), invalidité.**

Enfin les 3 et 4 octobre, 3 et 4 novembre le service a proposé des demi-journées d'information aux gestionnaires RH de 207 collectivités affiliées.

Service concours et examens professionnels



Médecine Préventive

Le CDG qui a compté jusqu'à 4 médecins du travail n'en dispose plus, depuis 3 ans, que d'un seul et courant 2016 celui-ci se trouve en congé-maladie depuis la dernière rentrée scolaire.

Situation délicate sachant que, depuis 2013, nous nous efforçons en vain de recruter un second médecin pour couvrir le territoire et ses 7416 agents dont les collectivités sont affiliées.

Le contexte est celui d'une pénurie généralisée. Nous avons contre nous, avant tout la rareté, mais aussi le caractère peu attractif des traitements prévus par le statut et, parfois, les obstacles des autorités officielles.

La situation de la médecine préventive en France est alarmante. Le congrès de la profession en juin 2016 constate qu'aujourd'hui, seulement 5.000 médecins du travail (âgés à 40% de plus de 60 ans), ont en charge 17 millions de salariés. A l'horizon 2020, ils ne seront plus que 2.500 ! Reine BOUVIER, secrétaire adjointe de la FNCDG, a participé à la saisine du ministre de la fonction publique à diverses reprises sur ce sujet.

Sur le plan départemental, le CDG 30 n'est pas resté inerte face à cette situation. Des démarches de recherche tous azimuts : Offres

dans la presse spécialisée, des Avis d'appel public à la concurrence, le recours à un Cabinet de recrutement, des contacts avec des associations gardoises et héraultaises pris, des mutations envisagés de médecins territoriaux, ...

L'horizon pour 2017 se dégage avec le recrutement d'un infirmier territorial et de deux médecins à temps non complet.

Toutefois cette situation n'a pas empêché la mise en œuvre du service à minima puisque notre médecin et des remplaçants ont pu effectuer des tâches relatives à ce service.

1955 visites médicales suivies d'autant d'avis ont été réalisées.

Les agents ont pour 371 d'entre eux, vu leur poste évolué en raison de restrictions, 12 déclarés inaptés, 2 reclassés, 446 ont bénéficiés d'examen complémentaires au sens de l'article R241-52, 50 agents ont fait l'objet d'un signalement au SAMETH, 442 actes de vaccinations réalisés, 8 accidents de service et de trajet ont été déclarés.

Les médecins ont pu participer à 9 réunions des instances médicales et 6 fois ont travaillé sur le tiers temps (étude de poste, accompagnement mission handicap, visite de locaux).

Assurance contres les risques statutaires

Le Cabinet GRAS SAVOYE/Compagnie AXA a été retenu pour une durée de quatre ans soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019 afin de porter les contrats d'assurance garantissant les collectivités et établissements publics contre les risques financiers découlant :

- d'une part, des congés de maladie et assimilés par l'article 57 de la loi susvisée
- d'autre part, du versement du capital décès

- Offre pour les collectivités de 1 à 49 agents pour les agents CNRACL : 5,60 %, pour les IRCANTEC : 1,09 % (franchise de 10 jours en maladie ordinaire)
- 18 collectivités de plus de 50 agents ont reçu une offre particulière avec la possibilité d'assurer l'intégralité ou une partie des risques statutaires.

Le nombre de collectivités gérées en 2016 s'élèvent à **293 pour 5107 agents (4270 CNRACL, 837 IRCANTEC)**.

Droit / syndical

Huit organisations syndicales ont obtenu un crédit d'heures au titre du droit syndical, suite aux dernières élections paritaires de 2014 pour un total de 1700 heures/mois. Le Centre de Gestion a à sa charge ce droit syndical qui pour l'année 2016 a été d'un montant de **372.149,22** euros remboursé aux collectivités ayant déchargés certains de leurs agents.

Service prévention des risques professionnels

L'année 2016 a été marquée par la signature du partenariat avec le FNP, ce qui permet de renforcer l'accompagnement des collectivités pour l'élaboration du Document Unique (45 demandes de subvention sous conditions), d'améliorer leurs performances sur le plan de la Santé et Sécurité au Travail.

Une psychologue de travail (stage master 2) et un apprenti ont travaillé au sein du service., L'Article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié impose aux collectivités de procéder à la désignation d'un agent chargé de la fonction d'inspection. Il prévoit la possibilité de passer convention avec le centre de gestion pour la mise à disposition de cet agent. Cette mission, facultative pour les centres de gestion, est accomplie par 4 ACFI dans 226 collectivités conventionnées.

La Convention inspection : Le contrôle des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité (68 visites périodiques avec rapport d'inspection) ; La participation avec voix consultative aux réunions du CHSCT et aux visites de ce dernier ; L'intervention en cas de désaccord entre l'autorité territoriale et le CHSCT, dans la résolution d'un danger grave et imminent ou du recours à l'expertise agréée ; la consultation pour avis sur les règlements et consignes que l'autorité compétente envisage d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité ou sur tout autre document émanant de la même autorité.

La Convention Conseil (SPRP) : Le conseil des collectivités sur les sujets de santé sécurité au travail (RPS, risques liés à l'alcool, gestion de conflits, CACES, habilitations, accidents, travail en hauteur, conduite d'engins, entreprises extérieures, les EPI ...) Le suivi de l'actualité juridique ; L'animation de réunions d'information et de sensibilisations auprès des élus et des agents ; L'animation du réseau départemental des assistants et conseillers de prévention (10 jours, 167 participants) ; La mise en œuvre et le suivi de la convention avec le FNP ; La conception d'outils pédagogiques et de communication : mise à jour du site internet, réalisation des



Mesdames Julie Thomas, responsable d'unité FNP, et la présidente reine Bouvier lors du colloque du 21 avril à saint Génès de Malgoires sur la prévention des risques.

fiches prévention, rédaction de guides EPI, documentation pour les réseaux des acteurs de la prévention ; L'organisation d'un colloque annuel ; La pré-étude de documents liés à la santé et la sécurité au travail avant passage en CT-CHSCT

En 2016, le SPRP a participé aux travaux des CHSCT : participation en tant qu'expert sur les questions de santé et de sécurité, Examen des Documents Uniques, des Règlements Intérieurs et des diverses questions H&S ; Présentation de rapports ; Accompagnement de membres dans l'exercice de leurs mandats

7 fiches prévention ont été envoyées en 2015 : Travaux sur berges ; Equipier de collecte ; Cantinière ; Habilitations électriques ; Amiante ; Accueil sécurité ; Risque chimique

Afin de remplir les objectifs fixés par le partenariat avec le FNP, un prérequis est indispensable pour le centre de gestion, celui de centraliser les accidents de travail et maladies professionnelles (AT/MP) via le logiciel Prorisq. 330 déclarations ont dues être complétées, depuis la signature. 40 dossiers sont en attente.

Service paie à façon

Créé cette année 2016, le service paie à façon assure le processus de conception et d'élaboration de la paie pour les collectivités et établissements publics adhérents.

Tâches mensuelles : Transmission du fichier des virements au trésorier, Transmission des états périodiques des charges à transmettre aux organismes, Transmission de divers états mensuels sur demande, Transmission des

bulletins de paie et indemnités

Tâches Annuelles : Réalisation des déclarations sociales de fin d'année, selon la norme D4DS, jusqu'à l'acceptation définitive par le centre de transfert des données sociales (CTDS). Edition de tous les états nécessaires aux déclarations annuelles. Edition des états pour la déclaration au fond national de compensation du supplément familial de traitement (FNC)

Protection sociale

Le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 permet aux collectivités et établissements publics de participer au financement de la protection sociale des agents, pour les risques santé et/ou prévoyance, via les procédures de labellisation ou de convention de participation.

Au 31/12/2016, 194 employeurs ont signé le

contrat de prévoyance du Centre de Gestion (groupement Gras Savoye / Intériale), et **3512 agents** bénéficient de la couverture, soit un taux de mutualisation de plus de 70 %, ce qui est à ce jour le taux le plus fort au sein des Centres de Gestion du territoire Français. A noter que les collectivités mandantes peuvent continuer à adhérer.

	Offre de base 85 %*	Option 95 % *
PACK 1 Incapacité temporaire de travail (ITT)	0.43 %	0.55 %
PACK 2 ITT + Invalidité + Perte de retraite	1.16 %	1.51 %
PACK 3 ITT + Invalidité + Perte de retraite + Décès ⁽¹⁾ / PTIA	1.39 %	1.74 %

⁽¹⁾ Pour le décès, prise en charge à 100 % du traitement de référence net. * Taux révisés au 01/07/2016

Que ce soit pour le calcul des cotisations ou le règlement des prestations, les garanties sont basées sur le Traitement Indiciaire Brut y compris NBI et Régime indemnitaire pour les agents de droit public ou Rémunération Brute y compris Primes et/ou Indemnités pour les agents de droit privé.

Les 3512 agents concernés se répartissent entre les 6 options proposées :

Couvertures	Effectifs 2014	Effectifs 2015	Effectifs 2016
Pack 1 - 85 %	68	72	72
Pack 1 - 95 %	773	791	809
Pack 2 - 85 %	163	168	172
Pack 2 - 95 %	1145	1180	1189
Pack 3 - 85 %	72	72	74
Pack 3 - 95 %	1140	1164	1196
TOTAL	3361	3447	3512

	Offre de base 85 %*	Option 95 % *
PACK 1 Incapacité temporaire de travail (ITT)	0.43 %	0.55 %
PACK 2 ITT + Invalidité + Perte de retraite	1.16 %	1.51 %
PACK 3 ITT + Invalidité + Perte de retraite + Décès ⁽¹⁾ / PTIA	1.39 %	1.74 %

Mission handicap

Tiers de confiance, le CDG30 a souhaité s'engager pour proposer aux collectivités affiliées et leurs agents un accompagnement de proximité répondant aux objectifs de la loi de 2005 pour l'Égalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des Personnes Handicapées. Ce fut cette année la création de la Mission Handicap et le conventionnement avec le FIPHFP. 5 axes définis dans ce nouvel objectif

- Axe I « Qualifier les acteurs »,
- Axe II « Favoriser le recrutement de travailleurs en situation de handicap »,
- Axe III « Favoriser le maintien dans l'emploi et le reclassement »,
- Axe IV « Accompagner les employeurs dans l'élaboration de diagnostic d'accessibilité » : 27 en 2016,
- Axe V « Accompagner les employeurs dans le recrutement d'apprentis en situation de handicap » : 9

La référente Handicap participe activement au réseau Handi-Pacte, accompagne la saisie des demandes d'intervention du FIPHFP (15 accompagnements physiques à la saisie ont été réalisés : formation, acquisition d'appareils auditifs, aménagement matériel de postes, tutorat, accessibilité, prime à l'embauche), apporte son aide aux déclarations des contributions (DOETH) : Pour cette première année d'animation de la



Signature de la convention FIPHFP le 17 février avec m. Desjardins

convention, l'Enquête HANDITORIAL a porté sur un échantillon de 34 communes.

92 études d'aménagement et d'adaptation de postes, études ergonomiques, de maintien dans l'emploi, de reclassement ou d'aménagement des conditions de travail ont été conduites.

La Mission Handicap intervient sur le terrain en conseil et accompagnement des collectivités et leurs agents afin de rechercher l'instauration d'un climat de bienveillance, de rassurer, permettre la mise en place de stratégies en cohérence avec le statut administratif, Installer les mesures de compensation du handicap, Evaluer les possibilités de mobilité, de transversalité, Impulser un travail d'ingénierie, en assurer le suivi, Agir en médiation.

Archives

Ce service facultatif opère une mission de tri et d'éliminations, versement aux archives départementales, classement, mise à jour de l'inventaire, sensibilisation d'agents aux techniques d'archivage. Notre assistante principale de conservation est intervenue 65 jours au sein des Communautés de communes du Pont du Gard, de Petite Camargue, de Cèze Cévennes, des mairies de Tavel, Saint Jean de Serres, Saint Génies de Comolas, Tresques, Trêves, Castelnaud-Valence, Saint Laurent des Arbres, Aubord, Laudun-L'Ardoise, de l'EPCC du Pont du Gard, l'ETPB Vidourle, le SMICTOM Rhône-Garrigues (Villeneuve lez Avignon).

L'ensemble des travaux d'archivage en collectivité durant l'année 2016 représente 65 journées de travail auxquels se rajoutent 8 journées de préparation de diagnostics, non comptées les informations, essentiellement juridiques, à propos du classement et d'aménagement de salle archives données à diverses collectivités.

Les demandes de prestations d'archivage ont été relativement nombreuses. Cependant, le projet de GED, les opérations d'archivage au Centre de gestion ont aussi mobilisé le service archives.

Suite à un transfert de compétence de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), le Centre de gestion accueille depuis le 1^{er} janvier 2016 le secrétariat du comité médical et de la commission de réforme. Le service archives a donc été sollicité afin de préparer l'aménagement de la

nouvelle salle archives (200 m² estimés). Suite à plusieurs réunions entre le Centre de gestion et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et l'établissement de devis de rayonnages archives, le service archives a rédigé le CCTP du marché public de fournitures de rayonnages et a participé au dépouillement des offres et au choix du prestataire. Le service archives a également suivi l'aménagement de la salle archives. La convention de transfert rédigée celui-ci a été réalisée.

Projet de GED

Le Centre de gestion a acquis en 2016 un outil logiciel de Gestion électronique de documents (GED), en mutualisation avec les Centres de gestion de l'Ariège, du Lot et des Hautes-Pyrénées afin de stocker de manière organisée des documents numérisés.

L'archiviste doit également écrire un guide d'archivage et de numérisation lors de l'entrée en GED d'un nouveau service : définir le périmètre des documents entrant en GED, plan de classement et métadonnées, durées d'utilité administratives et sort final de chaque document (à l'aide du tableau de gestion).

Le paramétrage général de la GED a été effectué, le plan de classement général à tous les services a été réalisé et l'entrée en GED du service « Gestion des ressources humaines » a débuté par une phase de test.

Fonctions support

Service Accueil / Concours

Un effort particulier est consacré à l'accueil dans notre établissement : Accueil physique et téléphonique (entre 80 et 120 appels/jour) des élus, des agents, des communes et communautés des communes, des candidats, des syndicats, des entreprises etc... . Renseignements concours, réponse aux mails sur le site du cdg30.fr concernant les demandes des candidats (date et lieu des épreuves, organisation du concours, conditions d'accès aux concours, remise attestation de présence, envoi convocations, accusé réception,

Service Communication

La communication a connu un déploiement certain en 2016.

- Colloque organisé avec le soutien du FFIPHFPT et du FNP le 20 avril sur « la prévention des risques professionnels et le maintien dans l'emploi, quels leviers d'action ? » à saint Génies de Malgoires ; présence dans la presse locale: signature de la convention FIPHFPT et celle avec le FNP ; réunions du réseau RAP ; travail de la référente Handicap ; réunions de territoires ; inauguration de l'extension du CDG.
- Réunions de territoires à GALLARGUES, La Calmette, Tavel en début d'année puis La Grand Combe, Bagnols sur Cèze, Aigues Vives en fin d'année.
- le suivi du site Internet régulièrement mis à jour et lancement au cours du 4^{ème} trimestre de la refonte dudit site. Il est à noter que notre site connaît un nombre de visiteurs différents en hausse régulière depuis son ouverture il y a 10 ans : 228 091 visiteurs en 2016 contre seulement 69 888 en 2007.

- Comm UNE, la revue du CDG publiée à 5 reprises dotée d'une nouvelle maquette.
- Relation avec notre consultant Informatique et Liberté afin d'assurer nos obligations au regard de la loi Informatique et libertés de 1977.

Par ailleurs nous avons aussi participé au lancement du **schéma directeur informatique voulu par la FNCDG** afin de mutualiser les achats et travaux sur le plan national.



Service de la commande publique / Comptabilité

Le service de la Commande Publique assure les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Ces principes permettent d'assurer un achat efficace et une bonne gestion des deniers publics. Le service intervient pour assurer une veille juridique, garantir un achat efficace, instaurer une politique et une culture achat au sein de l'établissement, conseiller et accompagner les services dans leurs démarches achats (préparation des achats, contrôle et mise en œuvre des procédures, exécution financière et technique des marchés). Organiser la commission d'appel d'offres pour les procédures formalisées. Les dossiers marquants pour le service de la commande publique ont été le suivi financier et administratif des travaux pour l'extension du CDG 30, l'achat d'une solution de gestion électronique des documents, la création d'un portail web pour la gestion des cotisations

obligatoires et les échanges de documents liés au nouveau service de paie à façon et la consultation pour le nouveau site internet du CDG 30 ont été des dossiers marquants pour le service de la commande publique en 2016.

La consultation « service de médecine préventive » a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général. Cette déclaration a été motivée pour absence d'offres

Le service comptabilité aura produit 1865 mandats, 4613 titres de recettes, 1585 fiches de paie

Tout en assurant le suivi des 7 **Déchargés de fonction** (suppression de postes : article 97 de la loi n° 84-53), du **Droit Syndical** : gestion mensuelle du remboursement aux collectivités du salaire ou d'une part de salaire et des charges patronales de 47 agents et gestion semestrielle du remboursement (salaires et charges patronales) des autorisations spéciales d'absences attribuées au titre de l'article 14 du décret n° 85-397 pour un total de 15 agents concernés.

Fonctions support suite

Service moyen généraux

Le service Moyens Généraux a été créé de façon spécifique en 2016

Il assure les missions supports du CDG et l'intendance des événements organisés, le traitement du courrier, gestion des stocks (papier et enveloppes, petites fournitures, réception des livraisons, entretien des locaux et des extérieurs, l'intendance lors de l'organisation de réunions (internes ou externes), de colloques, la surveillance des concours et mise en place de la salle, selon besoin du service, les commandes et l'inventaire du mobilier, les recours assurantiels (dommage ouvrage, décennale, dégâts causés par un tiers), la gestion des déchets, La gestion du parc auto, le suivi des vérifications périodiques obligatoires : systèmes incendie, points d'encrages en toiture, installations électriques, disconnecteurs, PAC et VRV, l'encadrement des missions des différents prestataires de services et la maintenance des installations techniques.

Entretien des locaux d'une surface initiale d'environ 1300 m², Augmenté de 400m² environ.

Registre Procédure et Contacts mis à jour.

Extension des locaux :

Le responsable du service a été plus



Inauguration de l'extension des locaux avec M.Barthelemy, représentant le Président de la FNCDG, de nombreux élus locaux et le personnel du CDG.

particulièrement chargé de suivre l'extension des locaux : Participation à la phase de conception, Présence en réunions hebdomadaires de suivi du chantier, Suivi des travaux des différents corps d'état, Gestion des interférences et de la co-activité, Suivi et levée de réserves, équipements en mobilier...

L'informatique

Outre de nombreuses interventions préventives et curatives, quelques chiffres :

- Acquisition de 13 PC fixes et de 4 PC portables, installation et mise en place du réseau, de l'antivirus, du logiciel bureautique, des logiciels métiers. Installation de 8 écrans LED.
- Acquisition d'un matériel de visioconférence avec installation et mise en service.
- Le paramétrage et la mise en place de 11 tablettes pour les élus du comité technique.
- Mise en place du logiciel MULTIGEST pour la GED sur 5 PC dont un muni d'un SCAN professionnel à grosse capacité.
- Installation et paramétrage sur chaque poste de la charte graphique à partir du logiciel bureautique.

Assistant de prévention

L'assistante de prévention a pour mission de prévenir tout danger en proposant des mesures propres à la prévention des risques, et en sensibilisant, en informant et en formant les personnels, Adapter le travail à l'agent, Veiller à la réglementation et à la tenue des différents registres liés à la santé et la sécurité des agents : étude ergonomique, mise à jour du D.U. et finalisation du plan d'action, consignes incendie, plan de prévention (décret

n° 92-158 du 20 février 1992 ,arrêté du 19 mars 1993), accueil sécurité des nouveaux arrivants (décret n°85-603), l'arrivée de chaque nouvel agent (titulaire, contractuel, vacataire, remplaçant, etc.) doit faire l'objet d'un circuit d'entrée formalisé dans un document appelé « Accueil Sécurité ».

En 2016, 5 « accueil sécurité » ont été réalisés et formalisés.

DIRECTION - ADMINISTRATION GENERALE	
Jean-Paul COROMPT	jean-paul.corompt@cdg30.fr
Sabine LAFARE	sabine.secretariat_direction@cdg30.fr

PÔLE ADMINISTRATIF	
Brigitte BOYER	brigitte.hilary_boyer@cdg30.fr

CONSEIL STATUTAIRE	
Nathalie ARIOLI	nathalie.statut@cgd30.fr
Emilie PLA	emilie.pla@cgd30.fr
Béatrice PICCARD	beatrice.statut@cgd30.fr

GRH - CAP	
Florence DIVOL	florence.grh@cdg30.fr
Caroline GUIGUE	caroline.grh@cdg30.fr
Pauline PUECH	pauline.puech@cdg30.fr
Andis HUGUES	andis.hugues@cdg30.fr

MARCHES PUBLICS - FINANCES - BUDGET - COMPTABILITE	
Julien BONO	julien.bono@cdg30.fr
Florence DEVILLERS	florence.comptabilite@cdg30.fr
Sabine PASSET	sabine.bourse_emploi@cdg30.fr
Marion GAYTE	marion.gayte@cdg30.fr

POLE CONCOURS - ACCUEIL	
Audrey ARMAND	audrey.concours@cdg30.fr

CONCOURS	
Pascalie RAMY	pascalie.ramy@cdg30.fr
Julie DESTENAY	julie.destenay@cdg30.fr
Marie-Laurence CHAUVET	marie_laurence.concours@cdg30.fr

ACCUEIL	
AUDE LE MOUËL	audelle-mouel@cdg30.fr

MOYENS GENERAUX	
Françoise FRICON	
Antoine MATEO	antoine.mateo@cdg30.fr

PÔLE SANTE SECURITE - MOYENS GENERAUX - ARCHIVES	
Aloïsn FABRE	aloisn.fabre@cdg30.fr

CT - CHSCT	
Laure POMPAIRAC	cl-chsct@cdg30.fr

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	
Sandrine HEINRY	sandrine.heinry@cdg30.fr
Mathieu GELIN	mg.prevention@cdg30.fr
Flore HERMAL	fr.prevention@cdg30.fr
Sylvain PÉRIER	sylvain.perier@cdg30.fr
Élodie COINTIN	ec.prevention@cdg30.fr
Dalil RHARIB	dalil.rharib@cdg30.fr

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE	
Brigitte MONIER	brigitte.monier@cdg30.fr

MEDECINE PREVENTIVE	
Patricia JEAY	patricia.medecine@cdg30.fr
Marie-Noëlle LAUGA	medecine.preventive@cdg30.fr
Dr LAFARE - Dr XAVIER - Dr PUJOLAS	
Gary ANTUS	

RETRAITES - PREVOYANCE - ASS. STAT. - CM/CR	
Vanessa PASQUE	vanessa.contrat_groupe@cdg30.fr vanessa.cnraci@cdg30.fr
Estelle PELATAN	estelle.contrat_groupe@cdg30.fr estelle.cnraci@cdg30.fr
Lilas PIERSON	lilas.contrat_groupe@cdg30.fr
Barbara MASSOL	barbara.contrat_groupe@cdg30.fr barbara.cnraci@cdg30.fr
Sophie PONSONNAILLE	sophie.contrat_groupe@cdg30.fr
Guillaume CONFORT	guillaume.confort@cdg30.fr prorisq@cdg30.fr

ARCHIVES	
Carine AUDIGIER	carine.audigier@cdg30.fr

